



Circulaire 8949

du 15/06/2023

## Examens du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) - Session 2023-2024

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 15/06/2023 au 30/06/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/06/2023
Résumé	Appel aux candidats désirant passer les examens du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) - Session 2023-2024
Mots-clés	Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) Jury CAP
Remarque	<b>Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires</b>

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé  Secondaire artistique à horaire réduit  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance	<b>Homes d'accueil permanent</b> Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

### Signataire(s)

**Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)**  
Monsieur Etienne GILLIARD  
Directeur général / Président du Jury délivrant le CAP

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LOUREAU Amélie	<b>Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) - Direction de l'Enseignement supérieur (DIES) - Jury CAP</b>	02/213.59.10 jurycap@cfwb.be
FABRY Johan		

**OBJET : Examens du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques  
Session 2023-2024**

Madame,  
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'appel à candidatures pour les examens organisés par le Jury pour la délivrance du Certificat d'aptitudes pédagogiques pour la session 2023-2024 publié au Moniteur ce 15 juin 2023.

Le dossier de candidature **complet** (adressé, signé et complété des différents documents prévus par le présent appel) doit être envoyé **par courrier recommandé** via la poste au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour **le 30 juin 2023 au plus tard**.

**Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera considéré irrecevable.**

En cas de nécessité, toute personne qui le souhaite peut prendre contact avec :

- la cellule Jury CAP au sujet des inscriptions et du déroulement de la session :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Amélie LOUREAU	02/213.59.10	<a href="mailto:jurycap@cfwb.be">jurycap@cfwb.be</a>
Johan FABRY		

Site : [www.jurycap.cfwb.be](http://www.jurycap.cfwb.be)

- la cellule « PRIMOWEB » au sujet des titres et fonctions :

	Téléphone	Email
Cellule « PRIMOWEB »	02/413.37.10	<a href="mailto:primoweb@cfwb.be">primoweb@cfwb.be</a>

Site : [www.enseignement.be/primoweb](http://www.enseignement.be/primoweb)

- la cellule « VALEXU » au sujet de la valorisation de l'expérience utile :

	Téléphone	Email
Cellule « VALEXU »	02/690.80.83	<a href="mailto:valexu@cfwb.be">valexu@cfwb.be</a>

L'avis publié au Moniteur belge du 15 juin 2023 constitue la seule source d'information officielle.

Je vous remercie de veiller à la communication de la présente aux membres des personnels relevant de votre autorité, accessible sur le site <http://www.enseignement.be/circulaires> ou [www.jurycap.cfwb.be](http://www.jurycap.cfwb.be).

Etienne GILLIARD,

Directeur général

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\*\*\*

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)

\*\*\*

## Examens du Jury pour la délivrance du Certificat d'aptitudes pédagogiques Session 2023-2024

Le présent avis concerne l'organisation des examens prévus aux articles 34 à 45 du Décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente.

### **I. Conditions d'accès aux examens :**

1°) Etre de conduite irréprochable ;

2°) Jouir des droits civils et politiques ;

3°) Etre porteur d'un titre<sup>1</sup> faisant foi d'une compétence disciplinaire à l'adjonction duquel le Certificat d'aptitudes pédagogiques permet d'être porteur d'un titre de capacité à l'exercice d'une ou plusieurs fonctions telles que définies par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;

**ou** être détenteur d'une reconnaissance d'expérience utile reconnue par la chambre d'expérience utile de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un métier en rapport avec la (les) discipline(s) à enseigner et qui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ;

**ou**, à défaut, d'exercer ou d'avoir exercé en 2021/2022 et/ou 2022/2023 une fonction enseignante dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

### **N'ont pas accès au Jury CAP :**

- le candidat porteur d'un grade de master qui a accès à une inscription à une agrégation ;
- le candidat porteur d'un titre étranger<sup>2</sup> et/ou non reconnu ;
- le candidat inscrit à la session précédente (2022/2023) et absent à une épreuve à laquelle il était convoqué, sans avoir transmis de justificatif dans les formes et délais tels qu'indiqués dans l'appel à candidature de ladite session.

---

<sup>1</sup> Pour vérifier si votre diplôme vous confère l'accès à une fonction enseignante, encodez l'intitulé de votre diplôme sur l'application « Primoweb » [http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone\\_step\\_0](http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone_step_0), cochez que vous disposez d'un CAP et complétez le cas échéant par vos certificats complémentaires ou dépêche d'expérience utile.

<sup>2</sup> Il y a lieu d'effectuer une reconnaissance de diplôme préalablement à l'inscription <http://www.equivalences.cfwb.be/>

## II. Recevabilité des dossiers de candidatures :

- Seuls les dossiers complets et envoyés par courrier recommandé pour le 30 juin 2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) seront examinés.
- Le droit d'inscription aux examens de 50€<sup>3</sup> doit être versé au plus tard le 30 juin 2023 sur le compte **BE70 0912 1101 3425** de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) avec mention de la communication « **CAP 2023-2024 + votre NOM et prénom** ».

Les droits d'inscription restent acquis au trésor ; ils ne sont remboursés en aucun cas.

## III. Organisation des examens :

**Les examens comprennent une partie écrite (éliminatoire) et une partie orale.**

Les candidats au Jury CAP doivent pouvoir se libérer afin de présenter leurs épreuves.

- La partie écrite comprend :

La rédaction d'un résumé et d'un commentaire d'un texte, distribué en séance, en rapport avec la fonction enseignante (durée : 3 heures).

Points attribués : 100

**Cette épreuve unique se déroulera le mercredi 30 août 2023 (après-midi) à Liège.**

- La partie orale comprend :

a) une interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement, missions et organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les thématiques interrogées sont reprises à l'annexe III. de la présente circulaire.

Points attribués : 100

**Ces épreuves orales débuteront dès la mi-octobre.**

b) la présentation d'une leçon en classe d'une période de cours choisie par le Jury parmi trois leçons proposées par le candidat.

Points attribués : 200

**Les 3 préparations de leçons devront être envoyées complètes au secrétariat du Jury entre le 10 octobre et le 10 novembre 2023.**

**Ces épreuves débuteront dès la mi-décembre.**

---

<sup>3</sup> La gratuité est accordée aux candidats demandeurs d'emploi et aux candidats bénéficiant du revenu d'intégration sociale, sur production d'une attestation délivrée par l'organisme compétent.

#### **IV. Conditions de réussite et communication des résultats :**

- Les candidats doivent obtenir au moins 50% à la partie écrite pour être admis à poursuivre leur session.
- De plus, pour obtenir le Certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats doivent obtenir :
  - au moins 50 % à la partie orale ;
  - et au moins 60% du total global des points (écrit + oral).
- Les résultats sont communiqués par courrier recommandé :
  - après la délibération intermédiaire prévue en octobre 2023 (pour l'épreuve écrite éliminatoire) ;
  - après la délibération finale prévue en juin 2024 (pour la décision d'octroi ou non du CAP).

Il n'y a pas de communication de résultat après l'épreuve orale « interrogation » ; celle-ci étant une composante de l'épreuve orale.

#### **V. Exclusion et fin automatique de session :**

Il est mis automatiquement fin à la session des candidats :

- absents<sup>4</sup> à l'épreuve à laquelle ils sont convoqués ;
- qui ne confirment pas leur participation aux épreuves auxquelles ils sont convoqués dans les délais ;
- qui ne renvoient pas les renseignements ou documents sollicités par le Jury dans les formes et délais (par exemple, nouvelle annexe II, préparations de leçons, ...) ;
- qui ne respectent pas les consignes relatives aux préparations ou présentations de leçons ;
- qui ne respectent pas le règlement d'ordre intérieur de l'école là où ils présentent leur épreuve.

---

<sup>4</sup> Les candidats absents n'ayant pas envoyé de justificatif valable (certificat médical, convocation par une autorité ou cas de force majeure apprécié par le Président du Jury<sup>4</sup>) par courrier recommandé au secrétariat du Jury et au plus tard le jour de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) ne seront pas admis à se réinscrire à la session suivante. Les pièces utiles seront envoyées à MFVB – DGESVR – Cellule Jury CAP – rue A. Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles.

## **VI. Contenu et envoi du dossier de candidature :**

Les candidatures complètes sont envoyées par courrier recommandé via la poste pour le 30 juin 2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
DGESVR - Cellule Jury CAP  
rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles

### **Pour tous les candidats :**

- 1. L'annexe I** complétée, datée et signée ;
- 2. L'annexe II<sup>5</sup>**, complétée selon les consignes du guide, datée et signée ;
- 3. Une preuve de paiement** du droit d'inscription de 50€ versés sur le compte BE70 0912 1101 3425, ou l'**attestation<sup>6</sup>** de demandeur d'emploi ou de bénéficiaire du revenu d'intégration sociale qui accorde la gratuité ;
- 4. Un extrait de casier judiciaire modèle 596-2**, tel que visé par le Code d'instruction criminelle daté de 6 mois maximum ;
- 5. Une copie du diplôme** de la composante disciplinaire<sup>7</sup> sur la base de laquelle l'inscription au Jury délivrant le CAP est introduite, ou une copie de l'**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant équivalence<sup>8</sup>** (si diplôme obtenu à l'étranger) ;
- 6. Une copie du recto de leur carte d'identité.**

### **Pour les candidats concernés :**

- 7. Une copie de l'attestation de valorisation de l'expérience utile<sup>9</sup> ;**
- 8. L'attestation d'irrecevabilité à l'agrégation d'enseignement secondaire supérieur** délivrée par une université pour les candidats qui s'inscrivent sur base d'un master et qui n'ont pas accès à ladite agrégation ;
- 9. Une attestation d'engagement signée par le responsable du Pouvoir organisateur ou son représentant** pour les membres du personnel enseignant en fonction au moment de l'appel et engagés sur base d'un titre de pénurie (listé ou non) ou ayant été engagés durant les années 2021/2022 ou 2022/2023.

## **VII. Modalités de fonctionnement :**

<sup>5</sup> Cette annexe sera soumise au Jury pour vérification. Les candidats seront informés des remarques relatives aux fonctions/cours/référentiels/sujets proposés.

<sup>6</sup> Rappel : la gratuité est accordée aux candidats demandeurs d'emploi et aux candidats bénéficiant du revenu d'intégration sociale, sur production d'une attestation délivrée par l'organisme compétent.

<sup>7</sup> L'article 16§3 décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française prévoit qu'un titre de capacité pour exercer une fonction du membre du personnel enseignant se compose de 2 à 3 parties à savoir :

- une composante disciplinaire ;
- une composante pédagogique (CAP, agrégation) ;
- et éventuellement une composante d'expérience utile reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles (copie de la dépêche de la reconnaissance requise).

Pour certaines fonctions, des certificats complémentaires peuvent être requis (pour plus d'informations, se référer au lien suivant : [www.enseignement.be/primoweb](http://www.enseignement.be/primoweb) )

<sup>8</sup> Les informations nécessaires pour introduire une demande d'équivalence de diplômes sont consultables via le lien : <http://www.equivalences.cfwb.be>

<sup>9</sup> Les informations relatives à cette procédure sont consultables via le lien : [https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/48739\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/48739_000.pdf);

- Convocations aux épreuves :

Les convocations sont envoyées par courriel au plus tard 10 jours avant la date de chaque épreuve.

Dans les 5 jours à compter de l'envoi de la convocation, les candidats sont tenus de confirmer leur intention ou non de participation par retour de courriel.

En cas de manquement, ils sont considérés en abandon de session.

En cas d'absence, il y a lieu d'envoyer un justificatif (certificat médical, convocation par une autorité ou cas de force majeure apprécié par le Président du Jury), par courrier recommandé au Secrétariat du Jury, au plus tard le jour de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi). A défaut, le candidat ne sera pas admis à la réinscription lors de la session suivante (voir point V.)

- Lieux de passage des épreuves :

Les épreuves orales se déroulent sur l'ensemble du territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon l'organisation interne du Jury.

Le secrétariat ne peut tenir compte de l'origine géographique des candidats pour déterminer les lieux d'épreuves. Les candidats doivent pouvoir être amenés à se déplacer sur ce territoire.

- Modification des données personnelles et contact avec le Secrétariat :

Tout changement éventuel d'adresse, d'adresse électronique ou de numéro de téléphone est communiqué au secrétariat par courriel : [jurycap@cfwb.be](mailto:jurycap@cfwb.be)

En cas de nécessité, les candidats peuvent contacter le secrétariat par courriel ou par téléphone au 02/213.59.10 (un répondeur téléphonique est mis à disposition).

- Supports :

Les candidats au Jury CAP sont autodidactes. Aucun support, ni bibliographie n'est fourni.

Les thématiques interrogées lors de l'épreuve orale théorique pour la session 2023/2024 sont communiquées en annexe III de la présente circulaire et disponibles sur le site du Jury <https://jurycap.cfwb.be/>.

- Préparations de leçons :

Les 3 préparations de leçons correspondront strictement aux informations communiquées via le document « annexe II » (intitulés précis des sujets de leçons, référentiel, ...).

Ces préparations finalisées devront être transmises au secrétariat du Jury **entre le 10 octobre et le 10 novembre 2023** selon les modalités qui seront communiquées en temps utile.

Chaque préparation devra notamment contenir :

- le développement méthodologique détaillé (actions de l'enseignant, actions des élèves), le contenu-matière, le matériel didactique, l'évaluation envisagée, la référence précise au référentiel (ou programme, profil métier, projet d'école), les objectifs ou compétences visés, le timing estimé, les sources utilisées, ... ;
- l'extrait du référentiel / programme / profil métier / projet d'école utilisé ;
- les documents montrés ou distribués aux élèves.

La présence d'équipement matériel et/ou technologique des locaux des écoles (ou leur bon fonctionnement) mis à disposition lors des épreuves ne pouvant pas être garanti, les candidats prévoient leurs leçons en conséquence. Dans tous les cas, ils sont invités à anticiper et à prendre leurs dispositions.

Tout manquement peut entraîner la non-présentation de l'épreuve.

# ***ANNEXES A LA CIRCULAIRE***

ANNEXE I – Jury CAP – Formulaire de demande d’inscription

Session 2023-2024

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

Direction générale de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)

**NOM** (En caractères d’imprimerie) : .....

**Prénom** : .....

**Civilité** : **Madame / Monsieur / X**

**Né.e à** ..... **le** ... - ... - .....

**Adresse postale** : .....

**Code postal** : ..... **Commune (et non localité)** : .....

**Téléphone** : .....

**Courriel** : .....@.....

**Sollicitation d’inscription au Jury CAP sur base :**

- du diplôme<sup>1</sup> (intitulé exact) : .....
- d’une attestation de valorisation de l’expérience utile
- d’une attestation d’engagement

Diplôme ou Certificat complémentaire délivré ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

.....

Sous peine de nullité, je joins à cette demande :

- la preuve de paiement de 50€ (ou attestation de demandeur d’emploi et de bénéficiaire au revenu d’intégration sociale) ;
- l’extrait de casier judiciaire modèle 596-2, daté de 6 mois maximum ;
- une copie du diplôme de la composante disciplinaire (ou copie de l’Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant équivalence) ;
- une photocopie de la carte d’identité ;
- l’annexe II (a, b, c ou d) complétée, datée et signée (en utilisant le guide-consignes) ;
- s’il y a lieu, une copie de l’attestation de valorisation de l’expérience utile ;
- s’il y a lieu, l’attestation d’irrecevabilité à l’agrégation d’enseignement supérieur ;
- s’il y a lieu, l’attestation d’engagement signée par le responsable du Pouvoir organisateur ou son représentant.

Une déclaration frauduleuse, incomplète ou erronée m’expose à l’invalidation de mon inscription. En m’inscrivant, j’atteste avoir pris connaissance des modalités de candidature, d’organisation et de participation aux épreuves du Jury CAP reprises dans la circulaire d’appel.

**Date** :

**Signature** :

<sup>1</sup> Dans le cas d’octroi d’une équivalence de diplôme étranger, noter l’intitulé exact de l’équivalence obtenue.

## Annexe II : Guide - Consignes pour compléter le document

### « Proposition de sujets de leçons » (a / b / c ou d)

L'annexe II est destinée à programmer votre épreuve « leçon » dans une école qui sera déterminée par l'Administration.

3 situations sont possibles :

- Soit vous êtes **déjà en fonction** dans l'enseignement et vous complétez l'annexe selon votre situation actuelle. Vous joignez alors à votre dossier de candidature une attestation d'engagement mentionnant clairement la fonction et cours exercés ;
- Soit vous êtes **déjà en fonction** dans l'enseignement mais vous souhaitez présenter une leçon devant notre Jury dans une fonction/cours autre que celui ou celle que vous exercez. Vous complétez alors l'annexe en utilisant l'application « Primoweb » afin de choisir une fonction et un cours accessibles selon votre diplôme ou selon la dépêche obtenue par la Chambre de l'Expérience utile : [http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone\\_step\\_0](http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone_step_0) ;
- Soit vous n'êtes **pas en fonction** dans l'enseignement et vous complétez l'annexe en utilisant l'application « Primoweb » afin de choisir une fonction accessible selon votre diplôme ou selon la dépêche obtenue par la Chambre de l'Expérience utile : [http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone\\_step\\_0](http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone_step_0) ;

Attention !

Les leçons devant notre Jury dans l'enseignement de promotion sociale ne sont accessibles qu'aux personnels **déjà en fonction** dans ce type d'enseignement (attestation d'engagement à l'appui).

Les leçons devant notre Jury dans l'enseignement spécialisé ne sont accessibles qu'aux personnels **déjà en fonction** dans ce type d'enseignement (attestation d'engagement à l'appui) OU aux **candidats dont Primoweb donne accès exclusivement à ce type d'enseignement sur base de leur diplôme.**

Selon votre situation, vous complétez l'annexe qui convient :  
Annexe II.a : enseignement secondaire ordinaire de plein exercice  
Annexe II.b : enseignement secondaire de promotion sociale  
Annexe II.c : enseignement fondamental ordinaire  
Annexe II.d : enseignement secondaire spécialisé

Ecrivez lisiblement, éventuellement par traitement de texte.  
La fiche est disponible en version *word* sur le site internet du jury :  
<https://jurycap.cfwb.be/telecharger-des-documents/>

**Conservez une copie de l'annexe II car vous devrez la présenter lors de l'épreuve.**

## Cadre A

- Indiquez la commune où vous résidez (et non la localité).

- Indiquez par quel(s) moyen(s) vous vous inscrivez au Jury CAP : diplôme, dépêche de la Chambre de l'expérience utile (VALEXU), attestation d'emploi dans l'enseignement en titre de pénurie non listé (TPNL).

Pour rappel, si vous êtes déjà en fonction et que vous souhaitez présenter votre leçon dans la fonction et dans un cours actuellement exercés, l'utilisation de l'application PRIMOWEB n'est pas nécessaire pour compléter les cadres B et C. Vous complétez alors selon votre situation actuelle.

- Dans tous les cas, indiquez l'intitulé exact de votre diplôme.

- Renseignez éventuellement les diplômes et certificats complémentaires que vous avez obtenus et reconnus par la FWB.

## Cadre B et C Pour les candidats déjà en fonction et qui présentent une leçon dans une fonction et cours exercés

Au cadre B, indiquez la fonction que vous exercez (en conformité avec l'attestation que vous joignez à votre candidature).

Dans la case « qualification », écrivez « fonction d'engagement ».

Au cadre C, indiquez le cours, l'option (et, selon le cas, le niveau) dans lesquels vous souhaitez présenter l'épreuve.

## Cadre B Pour les candidats où l'utilisation de PRIMOWEB est requise

**Etape 1** – Connectez-vous à « Primoweb »

[http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone\\_step\\_0](http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240#zone_step_0) ;

**Etape 2** - Spécifiez votre diplôme ;

Afin de déterminer les fonctions auxquelles vous pouvez accéder, vous devez d'abord déterminer le titre exact de votre diplôme. Celui-ci doit être reconnu par la FWB.

Après avoir écrit un ou plusieurs mots contenus dans le titre de votre diplôme, cliquer sur « afficher la liste des diplômes correspondants ».

### Spécifiez votre diplôme

Afin de déterminer les fonctions auxquelles vous pouvez accéder, vous devez d'abord déterminer le titre exact de votre diplôme. Pour ce faire indiquez le mot principal (ou les mots principaux) correspondant à votre diplôme dans la zone ci-dessous.

(des informations complémentaires sont disponibles ici)

Mots contenus dans le titre de votre diplôme:

Remarques

- privilégiez les termes au singulier (ex: mathématique -sans s- plutôt que mathématiques -avec s-)
- Les mots de moins de 4 caractères sont ignorés lors de la recherche.
- Pour la personne ne disposant d'aucun diplôme mais bien d'une expérience professionnelle, il s'agit d'introduire les termes "homme de métier" dans le cadre de recherche ci-dessus.
- Pour les porteurs d'AEISS, il existe deux possibilités de recherche : soit par l'intitulé du master en étape 1 en précisant l'AEISS (master à finalité didactique en étape 2, soit en précisant l'AEISS avec sa spécialité en étape 1. La première option donne le résultat le plus complet. La seconde option peut être utile lorsque l'AEISS a été obtenu dans une autre spécialité que le master.

- Pour toute question ou difficulté avec l'application Primoweb, veuillez contacter le helpdesk au 02/413 37 10 ou via courriel : [primoweb@cfwb.be](mailto:primoweb@cfwb.be)

**Ce helpdesk répondra exclusivement aux questions relatives à l'application « Primoweb ». En aucun cas, vous n'obtiendrez des informations d'ordre pédagogique ou relatives aux référentiels, profils métiers, programmes, ...**

**Etape 3** - Sélectionnez votre diplôme parmi la liste proposée ;

Choisissez celui qui correspond à l'intitulé EXACT de votre diplôme.

**Etape 4** - Spécifiez le titre pédagogique visé ;

Sélectionnez « CAP/DAP/CNTM » comme titre de capacité (en anticipant le fait de réussir le CAP bien que vous ne le possédiez pas encore). Ceci permettra de hiérarchiser les fonctions qui vous sont accessibles.

Spécifiez votre titre pédagogique éventuel

titre pédagogique	
<input type="radio"/>	(je ne possède aucun titre pédagogique)
<input type="radio"/>	AESI (DP=3)
<input type="radio"/>	AESS (DP=5)
<input checked="" type="radio"/>	AP/DAP/CNTM (DP=6)
<input type="radio"/>	CAPAES (DP=7)
<input type="radio"/>	Instituteur maternel (DP=10)
<input type="radio"/>	Instituteur primaire (DP=11)
<input type="radio"/>	Master à finalité didactique (DP=13)

**Etape 5** - Spécifiez votre certificat complémentaire éventuel s'il apparaît dans la liste ; Si vous n'en disposez pas, choisissez « je ne possède pas de certificat complémentaire ».

**Etape 6** - Le résumé de vos titres de capacité s'affiche.

**Etape 7** - Spécifiez si vous disposez d'une dépêche délivrée par la Chambre de l'expérience utile ou non ;

Pour toute information concernant la procédure de valorisation de l'expérience utile :	Téléphone	Email
Cellule « VALEXU »	02/413.37.10	<a href="mailto:valexu@cfwb.be">valexu@cfwb.be</a>

Retrouvez toutes les informations relatives à la valorisation de l'expérience utile dans le document suivant : Circulaire 8169 du 30-06-2021 [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/48739\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/48739_000.pdf)

**Etape 8** - Les fonctions correspondant à vos diplômes ou expérience utile reconnue s'affichent (c'est-à-dire les fonctions auxquelles vous pourriez prétendre dans l'enseignement).

**Etape 9** - Choisissez une seule fonction enseignante et complétez le cadre B.

Priorisez une fonction en « titre requis » par rapport à une fonction en « titre suffisant ».

S'il n'existe aucune fonction en « titre requis », priorisez une fonction en « titre suffisant » par rapport à une fonction en « titre de pénurie ».

Priorisez une fonction CG (cours généraux) ou CT (cours techniques) plutôt que PP (pratique professionnelle).

Reportez telles quelles dans le tableau les informations dans les cases « Fonction », « Qualification ».

La case « Enseignement » est pré-complétée selon le formulaire choisi.

## Le remplissage du Cadre C dépend de l'annexe utilisée (a, b, c ou d).

**Cadre C pour l'annexe II.a et II.d: enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ou secondaire spécialisé**  
**Utilisez l'application PRIMOWEB pour compléter**

### Etape 1 - Cliquez sur la fonction choisie (étape précédente)

En choisissant une fonction, une nouvelle page s'affiche : « Etre enseignant: Titres et cours liés à la fonction choisie »

Vous obtenez une liste des cours de plein exercice liés à la fonction.

### Etape 2 - Choisissez un seul cours et complétez le cadre C.

**Préambule : les cours et options proposés par Primoweb correspondent à une liste de possibilités offertes aux écoles. Il peut arriver que certains cours ne soient pas organisés de manière effective et soient donc impossibles à programmer.**

**Aussi, la leçon devant la classe est prévue pour une durée de 50 minutes. Certaines leçons de « pratique professionnelle » ne sont pas envisageables pour cette durée limitée.**

**Dans tous les cas, le Jury peut adapter le choix formulé par le candidat.**

- Pas de choix de cours en activité complémentaire intitulé « A.C. choix ».
- Pas de choix de cours lié à une convention de stage ou pratique de stage.
- Pas de choix de cours organisé en alternance.
- Pas de choix en 7P, ni 4<sup>e</sup> degré.
- Recopiez les informations dans les cases correspondantes.

## Cours de plein exercice liés à la fonction

forme d'enseignement	cours	option	année	cadre
secondaire ordinaire	2597	<b>puericulture</b> 8123	35-49 / 8123 - aide familial/aide familiale - r	1 D3 5 P 35-49

Pour l'enseignement secondaire ordinaire, la colonne « année » reprend un code (1), le degré (D1, D2, D3) puis l'année (de 1 à 6 puis une ou deux lettres).

- C ou G signifie de l'enseignement général (1C, 2C, 3G, 4G, 5G, 6G)
- D signifie de l'enseignement différencié (1D ou 2D)
- S signifie qu'il s'agit d'une année supplémentaire (2S)
- TT signifie de l'enseignement technique de transition (3TT, 4TT, 5TT, 6TT)
- TQ signifie de l'enseignement technique de qualification (3TQ, 4TQ, 5TQ, 6TQ)
- P signifie de l'enseignement professionnel (3P, 4P, 5P, 6P, 7P)

**Seul le degré sera pris en compte pour la programmation de votre leçon.**

Dans l'exemple ci-dessus, 1 D3 5P correspond au 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement professionnel. Votre leçon pourra donc être programmée en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année (= 3<sup>e</sup> degré) de l'enseignement professionnel de l'option « aide familial/aide familiale ». Tenez-en compte pour déterminer vos choix de leçons !

Pour l'enseignement secondaire spécialisé, indiquez **la forme et la phase** souhaitées.

**Cadre C pour l'annexe II.b : enseignement secondaire de promotion sociale**  
**Utilisez l'application PRIMOWEB pour compléter**

**Etape 1** - Cliquez sur la fonction choisie (étape précédente)

En choisissant une fonction, une nouvelle page s'affiche : « Etre enseignant: Titres et cours liés à la fonction choisie »

Vous obtenez une liste des cours de promotion sociale liés à la fonction.

**Etape 2** - Choisissez un seul cours et complétez le cadre C.

- Recopiez les informations dans les cases correspondantes.

**Cours de promotion sociale liés à la fonction**

cours	option	niveau
914499U21Z1 assistant pharmac-tech. form theor (volet a)-conv apb/ophaco	anatomie-physiologie-biologie	SS

Le code chiffré correspond au dossier pédagogique que vous consulterez pour déterminer vos sujets de leçons. Vous devrez également le présenter lors de votre épreuve « leçon ».

Attention ! Certains cours ne peuvent pas être programmés dans le cadre des épreuves du Jury CAP (aucune école ne les organise ou incompatibilité organisationnelle, par exemple). Dans ce cas, le candidat en est informé.

**Cadre C pour l'annexe II.c : enseignement fondamental ordinaire**

Indiquez le cours ;

Entourez le niveau choisi parmi les propositions.

**Cadre D**

**Etape 1** – Choisissez le référentiel, le profil métier / de formation ou le programme (selon les disponibilités et le cours choisi).

Lorsqu'ils existent pour votre matière, choisissez les référentiels, profils métier ou profil formation puisqu'ils sont inter-réseaux et que vous ne connaissez pas encore l'école qui vous sera attribuée.

Vos leçons devront être en adéquation avec celui-ci et vous devrez le présenter au Jury lors de l'épreuve.

Indiquez la référence précise du référentiel :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=184>

Pour certaines fonctions, il existe un « profil métier » ou « profil de formation et de qualification » que vous pouvez utiliser comme référence

[https://sfmq.cfwb.be/nos-productions-profils/domainresult/?no\\_cache=1](https://sfmq.cfwb.be/nos-productions-profils/domainresult/?no_cache=1)

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25255&navi=298>

Dans certains cas, les réseaux d'enseignement publient sur leur site les programmes d'enseignement pour ce qui les concerne. Utilisez-les lorsqu'aucun référentiel, profil métier ou profil formation n'existe.

**Cas particulier de certains cours de l'enseignement secondaire spécialisé :**

Pour les fonctions de l'enseignement secondaire spécialisé « adaptation sociale » et « éducation gestuelle », certains cours se réfèrent à un projet d'école existant.

Dans ce cas, la mention « activités relevant du projet d'école » apparaît. Vous devez donc contacter une école d'enseignement spécialisé de votre choix et déterminer, à partir de son projet d'école, vos sujets de leçons.

Bien que vous ne présenterez probablement pas votre épreuve « leçon » dans l'école contactée, le projet d'école utilisé devra être joint à vos préparations de leçons.

### Cours de plein exercice liés à la fonction

forme d'enseignement	cours		option	année	cadre
secondaire spécialisé	3757	<b>activités d'adaptation sociale</b>	activités relevant du projet d'école	10	32
secondaire spécialisé	3757	<b>activités d'adaptation sociale</b>	formation de base	20	33
secondaire spécialisé	1150	<b>actualité/histoire</b>	activités relevant du projet d'école	10	32
secondaire spécialisé	1123	<b>français</b>	activités relevant du projet d'école	10	32

**Dans tous les cas**, vous ne reportez sur votre fiche **qu'une seule référence, la plus précise possible**.

**Rappel : Le Secrétariat du Jury et la cellule Primoweb ne pourront en aucun cas vous orienter ni vous aider dans votre recherche de référentiel et choix de sujets.**

**Etape 2** - Déterminez ensuite 3 sujets de leçons, en corrélation avec le référentiel / profil métier ou profil formation / programme / projet d'école (selon le cas) que vous avez préalablement déterminé.

**Le même document doit être utilisé pour déterminer vos 3 sujets.**

Attention ! Les intitulés des 3 préparations de leçons transmises au Jury devront scrupuleusement correspondre aux 3 sujets renseignés sur cette fiche, sous peine d'exclusion.

Rappelez-vous également que vous devrez joindre une copie de votre source à vos préparations.

# Exemples de fonctions et de cours choisis

## Exemple 1 : cas d'une inscription au Jury sur base d'un diplôme de bachelier (ou master)

Je suis porteur d'un bachelier en commerce extérieur, avec un CAP (j'anticipe ici le fait de réussir), sans certificat complémentaire, sans dépêche d'expérience utile,

- les fonctions qui me sont accessibles sont :

Fonction	Qualification	Barème	EU	Enseignement
CG Adaptation sociale DI	titre suffisant	CG 301-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=8 T=341 E=1)
CG Formation générale de base DI	titre de pénurie	CG 301-1a-1b	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=18 T=341 E=1)
CG Formation générale de base DS	titre de pénurie	CG 301-1a-1b	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=488 T=341 E=1)
CG Sciences économiques DI	titre suffisant	CG 301-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=31 T=919 E=1)
CG Sciences économiques DS	titre suffisant	CG 301-1a	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=507 T=919 E=1)
CG Sciences économiques DS	titre de pénurie	CG 346-1a-1b	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=242 T=913 E=1)
CG Sciences économiques DS	titre de pénurie	CG 346-1a-1b	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=708 T=913 E=1)
Conseiller à la formation	titre de pénurie	NCC 301	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=982 T=320 E=1)
Coordinateur qualité	titre de pénurie	NCC 301	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=983 T=320 E=1)
CT Cours commerciaux DI	titre requis	CT 301	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=58 T=919 E=1)
CT Cours commerciaux DS	titre requis	CT 301	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=536 T=919 E=1)
CT Cours commerciaux DS	titre de pénurie	CT 346-1a-1b	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=278 T=913 E=1)
CT Cours commerciaux DS	titre de pénurie	CT 346-1a-1b	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=749 T=913 E=1)
CT Gestion de projet DI	titre suffisant	CT 301-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=77 T=341 E=1)
CT Gestion de projet DS	titre suffisant	CT 301-1a	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=1015 T=341 E=1)
CT Gestion de projet DS	titre suffisant	CT 346-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=302 T=341 E=1)
CT Gestion de projet DS	titre suffisant	CT 346-1a	--	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=1046 T=341 E=1)
Educateur	titre suffisant	NCC 301-1a	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=984 T=341 E=1)
Educateur d'internat	titre suffisant	NCC 301-1a	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=985 T=341 E=1)
Educateur-secrétaire	titre suffisant	NCC 301-1a	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=986 T=320 E=1)
PP Adaptation professionnelle tertiaire DI	titre requis	PP 301	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=1059 T=919 E=1)
PP Education gestuelle DI	titre suffisant	PP 301-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=165 T=341 E=1)
Secrétaire - bibliothécaire	titre de pénurie	NCC 301-1a-1b	--	Personnel Non Chargé de Cours ( F=973 T=320 E=1)

- je choisis la fonction suivante (je priorise « titre requis » sur « titre de suffisant ») :

Fonction	Qualification	Enseignement
CT cours commerciaux DI	Titre requis	Enseignement secondaire de plein exercice

- je clique sur la fonction et, sur l'écran qui apparaît, je choisis, par exemple, le cours suivant :

Cours choisi (lié à la fonction)					
Forme d'enseignement (si plein exercice)	Cours		Option		Année (niveau)
	Code	Libellé	Code	Libellé	
secondaire ordinaire	1218	Cours commerciaux	7118	vente	D2 - 4P

- ⇒ Je choisis de proposer une leçon de « cours commerciaux » dans l'option « vente ».
- ⇒ Rappel : la leçon doit s'envisager dans le degré (ici, 2<sup>e</sup> degré) et non dans l'année d'études.

**Exemple 2 : cas d'une inscription sur base d'un CESS complété par une dépêche d'expérience utile et visant une épreuve « leçon » dans l'enseignement secondaire de plein exercice :**

Je suis porteur d'un CQ7 P: Soins de beauté-coiffure, avec un CAP (j'anticipe ici le fait de réussir), avec le CESS en certificat complémentaire, avec une dépêche d'expérience utile en CT coiffure DI et CT coiffure DS et 3 années valorisées,

- les fonctions qui me sont accessibles en plein exercice sont :

Fonction	Qualification	Barème	EU	Enseignement
CT Coiffure DI	titre requis	CT 182	3	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=54 T=2292 E=5)
CT Coiffure DS	titre requis	CT 382	3	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=270 T=2292 E=5)

- je choisis, par exemple, la fonction suivante :

Fonction	Qualification	Enseignement
CT COIFFURE DS	Titre requis	Enseignement secondaire de plein exercice

- je clique sur la fonction et, sur l'écran qui apparait, je choisis, par exemple, le cours suivant :

Cours choisi (lié à la fonction)					
Forme d'enseignement	Cours		Option		Année (niveau)
	Code	Libellé	Code	Libellé	
secondaire ordinaire	1263	déontologie	8314	coiffeur/coiffeuse	1 <b>D3</b> 5 P (D3)

⇒ Rappel : la leçon doit s'envisager dans le degré (ici, **3<sup>e</sup> degré**) et non dans l'année d'études.

**Exemple 3 : cas d'une inscription au Jury sur base d'un certificat de qualification, avec CESS et avec dépêche d'expérience utile visant une épreuve « leçon » dans l'enseignement secondaire de promotion sociale :**

Je suis porteur d'un CQ7 P: Soins de beauté-coiffure, avec un CAP (j'anticipe ici le fait de réussir), avec le CESS en certificat complémentaire, avec une dépêche d'expérience utile en CT coiffure DS et 3 années valorisées,

- les fonctions qui me sont accessibles en promotion sociale sont :

Fonction	Qualification	Barème	EU	Enseignement
CT Coiffure DI	titre requis	CT 182	3	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=532 T=2292 E=5)
CT Coiffure DS	titre requis	CT 382	3	Enseignement secondaire de promotion sociale ( F=740 T=2292 E=5)

- je choisis la fonction suivante en Promotion sociale :

Fonction	Qualification	Enseignement
CT COIFFURE DS	Titre requis	Enseignement secondaire de promotion sociale

- je clique sur la fonction et, sur l'écran qui apparait, je choisis, par exemple, le cours suivant :

Code référentiel et Cours	Option
<b>831608U21D1</b> coiffure : coloration d'oxydation et décoloration	coloration d'oxydation et décoloration: technologie

⇒ Le **code** indiqué correspond au dossier de référence à utiliser pour déterminer vos sujets. Il devra être joint aux préparations.

**Exemple 4 : cas d'une inscription au Jury sur base d'une attestation d'engagement dans l'enseignement en TPNL et visant une épreuve « leçon » dans la fonction et le cours déjà exercés**

Je suis déjà en fonction dans une école primaire où j'enseigne le néerlandais sur base d'un titre de pénurie non listé et mon diplôme n'est pas reconnu pour exercer cette fonction.

Ma leçon se déroulera dans la fonction, le cours et le niveau exercés.

Dans ce cas, l'utilisation de l'application PRIMOWEB n'est pas pertinente. Je complète l'annexe comme suit :

Cadre B	Fonction	Qualification	Enseignement
	Maitre de néerlandais	Titre de pénurie non listé	Enseignement fondamental

  

Cadre C	Forme d'enseignement	Cours	Niveau
	Ordinaire	néerlandais	Primaire ordinaire <b>DS</b>

⇒ Rappel : la leçon doit s'envisager dans le degré (ici, **degré supérieur**) et non dans l'année d'études.

**Exemple 5 : cas d'une inscription au Jury sur base d'un CESS unique**

! Si vous êtes porteur d'un certificat de qualification et d'un CESS, veuillez d'abord procéder à une valorisation de l'expérience utile !

Je suis porteur d'un CESS uniquement, avec un CAP (**j'anticipe ici le fait de réussir**), sans dépêche d'expérience utile, seules deux fonctions me sont accessibles :

Fonction	Qualification	Barème	EU	Enseignement
<a href="#">CG Adaptation sociale DI</a>	titre de pénurie	CG 182-1a-1b	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=8 T=9045 E=1)
<a href="#">PP Education gestuelle DI</a>	titre suffisant	PP 182-1a	--	Enseignement secondaire de plein exercice ( F=165 T=9045 E=1)

- je choisis la fonction suivante (à défaut de « titre requis », je priorise « titre suffisant » sur « titre de pénurie ») :

Fonction	Qualification	Enseignement
PP Education gestuelle DI	Titre suffisant	Enseignement secondaire de plein exercice

- je clique sur la fonction et, sur l'écran qui apparait, je choisis, par exemple, le cours suivant :

Cours choisi (lié à la fonction)					
Forme d'enseignement	Cours		Option		Forme, phase
	Code	Libellé	Code	Libellé	
secondaire spécialisé	2865	t.p. art floral		<b>activités relevant du projet d'école</b>	A préciser

Année : précisez (le type), la forme et la phase.

Consultez un projet d'école existant pour déterminez vos 3 sujets de leçons et joignez-le à vos préparations.

## Consignes relatives aux préparations de leçons

Les 3 préparations de leçon, correspondant strictement aux 3 sujets choisis, devront être envoyées au Jury, complètes.

Chaque préparation **doit notamment contenir**, outre votre nom et prénom, l'intitulé de la fonction et du cours ainsi que le niveau d'enseignement prévu :

- le **développement méthodologique détaillé** (actions de l'enseignant, actions des élèves), le contenu-matière, le matériel didactique, l'évaluation envisagée, la référence précise au référentiel (ou programme, profil métier, projet d'école), les objectifs ou compétences visés, le timing estimé, les sources utilisées, ... ;
- une copie de **l'extrait du référentiel / profil métier / programme / projet d'école** utilisé comme référence pour vos sujets de leçons (page de garde et page(s) correspondant au choix de sujets) ;
- tout document distribué aux élèves ou montré (éventuellement un lien internet sécurisé, si utilisé pour vos leçons).

Lors des épreuves, l'équipement matériel et/ou technologique n'est pas garanti: les candidats sont invités à prendre leurs dispositions et à prévoir le matériel nécessaire.

Tout manquement peut entraîner la non-présentation de l'épreuve et l'exclusion du candidat.

**Jury CAP - ANNEXE II.a enseignement **secondaire ordinaire de plein exercice****  
Proposition de sujets de leçons session 2023-2024

<b>Cadre A</b>	NOM :	Prénom :		
	Code postal et commune :			
	<i>Inscription au Jury CAP sur base :</i>			
	• D'un diplôme (intitulé) :			OUI - NON
	• D'une valorisation de l'expérience utile délivrée par la Chambre VALEXU			OUI - NON
	• D'une attestation d'engagement dans l'enseignement en TPNL			OUI - NON
	Si en fonction dans l'enseignement : école d'affectation : Si pas enseignant : votre profession :			

<b>Cadre B</b>	Fonction	Qualification	Enseignement
			Enseignement secondaire de plein exercice

<b>Cadre C</b>	Forme d'enseignement	Cours		Option		Degré (D1, D2 ou D3)
		Code	Libellé	Code	Libellé	
	Enseignement secondaire ordinaire					

<b>Cadre D</b>	Choix d'un référentiel et proposition de 3 sujets de leçons en adéquation avec celui-ci (dans la même fonction, dans le même cours, dans le même niveau) Le Jury se réserve le droit de refuser certains sujets. Dans ce cas, le candidat sera contacté.		
	Référence précise au référentiel (ou, à défaut, au programme ou au profil métier ou au projet d'école, selon le cas) utilisé pour déterminer vos sujets de leçons :		
	Sujet 1		
	Sujet 2		
	Sujet 3		

Ce document est complété sur base des indications du guide-consignes.

Les sujets renseignés correspondront impérativement à ceux présentés lors de l'épreuve, sous peine de nullité.

Date :

Signature :

**Conservez une copie de ce document**

**Jury CAP - ANNEXE II.b enseignement **secondaire de promotion sociale****  
**Proposition de sujets de leçons session 2023-2024**

<b>Cadre A</b>	NOM :	Prénom :	
	Code postal et commune :		
	<i>Inscription au Jury CAP sur base :</i>		
	• D'un diplôme (intitulé) :	OUI - NON	
	• D'une valorisation de l'expérience utile délivrée par la Chambre VALEXU	OUI - NON	
	• D'une attestation d'engagement dans l'enseignement en TPNL	OUI - NON	
	Votre école d'affectation actuelle (obligatoire) :		

<b>Cadre B</b>	Fonction	Qualification	Enseignement
			Enseignement secondaire de promotion sociale

<b>Cadre C</b>	Code référentiel et Cours	Option

<b>Cadre D</b>	Proposition de 3 sujets de leçons en adéquation avec le code référentiel indiqué dans le cadre C Le Jury se réserve le droit de refuser certains sujets. Dans ce cas, le candidat sera contacté.	
	Sujet 1	
	Sujet 2	
	Sujet 3	

Ce document est complété sur base des indications du guide-consignes.

Les sujets renseignés correspondront impérativement à ceux présentés lors de l'épreuve, sous peine de nullité.

Date :

Signature :

**Conservez une copie de ce document**

**Jury CAP - ANNEXE II.c enseignement fondamental**  
 Proposition de sujets de leçons session 2023-2024

<b>Cadre A</b>	NOM :	Prénom :		
	Code postal et commune :			
	<i>Inscription au Jury CAP sur base :</i>			
	• D'un diplôme (intitulé) :			OUI - NON
	• D'une valorisation de l'expérience utile délivrée par la Chambre VALEXU			OUI - NON
	• D'une attestation d'engagement dans l'enseignement en TPNL			OUI - NON
	Si en fonction dans l'enseignement : école d'affectation : Si pas enseignant : votre profession :			

<b>Cadre B</b>	Fonction	Qualification	Enseignement
			Enseignement fondamental

<b>Cadre C</b>	Forme d'enseignement	Cours	Niveau (entourez un niveau)
	Fondamental ordinaire		Maternel ordinaire Primaire ordinaire DI Primaire ordinaire DM Primaire ordinaire DS

<b>Cadre D</b>	Choix d'un référentiel et proposition de 3 sujets de leçons en adéquation avec celui-ci (dans la même fonction, dans le même cours, dans le même niveau) Le Jury se réserve le droit de refuser certains sujets. Dans ce cas, le candidat sera contacté.		
	Référence précise au référentiel utilisé pour déterminer vos sujets de leçons (pas de programme réseau) :		
	Sujet 1		
	Sujet 2		
	Sujet 3		

Ce document est complété sur base des indications du guide-consignes.

Les sujets renseignés correspondront impérativement à ceux présentés lors de l'épreuve, sous peine de nullité.

Date :

Signature :

**Conservez une copie de ce document**

**Jury CAP - ANNEXE II.d enseignement **secondaire spécialisé****  
**Proposition de sujets de leçons session 2023-2024**

<b>Cadre A</b>	NOM :	Prénom :	
	Code postal et commune :		
	<i>Inscription au Jury CAP sur base :</i>		
	• D'un diplôme (intitulé) :	OUI - NON	
	• D'une valorisation de l'expérience utile délivrée par la Chambre VALEXU	OUI - NON	
	• D'une attestation d'engagement dans l'enseignement en TPNL	OUI - NON	
	Si en fonction dans l'enseignement : école d'affectation : Si pas enseignant : votre profession :		

<b>Cadre B</b>	Fonction	Qualification	Enseignement
			Enseignement secondaire de plein exercice

<b>Cadre C</b>	Forme d'enseignement	Cours		Option		Précisez la forme, et la phase
		Code	Libellé	Code	Libellé	
	Enseignement secondaire spécialisé					

<b>Cadre D</b>	Choix d'un référentiel et proposition de 3 sujets de leçons en adéquation avec celui-ci (dans la même fonction, dans le même cours, dans le même niveau) <b>Le Jury se réserve le droit de refuser certains sujets. Dans ce cas, le candidat sera contacté.</b>		
	Référence précise au référentiel (ou au programme ou au profil métier ou au projet d'école, selon le cas) utilisé pour déterminer vos sujets de leçons :		
	Sujet 1		
	Sujet 2		
	Sujet 3		

Ce document est complété sur base des indications du guide-consignes.

Les sujets renseignés correspondront impérativement à ceux présentés lors de l'épreuve, sous peine de nullité.

Date :

Signature :

**Conservez une copie de ce document**

## ANNEXE III : LISTE DES ITEMS POUR L'ÉPREUVE THÉORIQUE - SESSION 2023-2024

1. PSYCHOLOGIE	
1.1	Les caractéristiques générales du psychisme de l'enfant
1.2	Les caractéristiques générales du psychisme de l'adolescent
1.3	Les caractéristiques générales du psychisme de l'adulte
1.4	La motivation en contexte scolaire
1.5	Les mécanismes de la mémoire
1.6	Les étapes du développement de l'enfant
1.7	Les étapes du développement de l'adolescent
1.8	Les étapes du développement de l'adulte
1.9	Les théories de l'apprentissage
1.10	Les besoins de l'enfant
1.11	Les besoins de l'adolescent
1.12	Les besoins de l'adulte
1.13	Les grandes figures de la psychologie liées à l'enseignement
1.14	Les intelligences multiples
1.15	Les troubles du comportement
1.16	Les enfants à besoins spécifiques
1.17	La parentalité
1.18	La gestion des émotions

2. PÉDAGOGIE	
2.1	La notion de pédagogie
2.2	Les pédagogues du XXe siècle et XXIe siècle
2.3	Les différents courants pédagogiques (humaniste, cognitiviste, constructiviste, behavioriste, socio-constructiviste)
2.4	La différence entre la pédagogie et la didactique
2.5	Les notions de savoirs, de compétence et de niveaux de compétences
2.6	La notion d'acquis d'apprentissage
2.7	La notion d'objectif(s)
2.8	La notion de métacognition
2.9	La notion d'éducabilité
2.10	Les grandes pédagogies (classe inversée, pédagogie différenciée, pédagogie par projet, pédagogie active, pédagogie par contrat)
2.11	La mixité sociale et/ou la mixité culturelle
2.12	La distinction entre « enseigner », « éduquer », « former », « animer »
2.13	L'accompagnement personnalisé

3. MÉTHODOLOGIE ET PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT	
3.1	Le contenu, les composantes et la structure d'une leçon et d'une séquence pédagogique
3.2	L'évaluation
3.3	Les connaissances déclaratives et les connaissances procédurales
3.4	L'élève au centre de ses apprentissages
3.5	Les troubles de l'apprentissage, les aménagements raisonnables
3.6	Le dispositif remédiation-consolidation-dépassement (R.C.D.)
3.7	La situation problème / l'apprentissage par des problématiques
3.8	Le statut donné à l'erreur
3.9	Les outils pédagogiques, TICE et matériel didactique

3.10	Les différents styles de gestion de classe
3.11	La gestion de conflits
3.12	Les devoirs à domicile
3.13	L'analyse réflexive par rapport à une leçon ou une activité pédagogique
3.14	Les méthodes et processus d'enseignement
3.15	Les liens entre les méthodologies et un cas pratique
3.16	Le travail de groupe, la coopération, la collaboration en classe
3.17	L'intégration et l'inclusion
3.18	La relation pédagogique entre l'enseignant, l'élève et le contenu-matière
3.19	La zone proximale de développement
3.20	Les besoins des élèves à Hauts potentiels

<b>4. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN FWB</b>	
4.1	Le Pacte scolaire dans ses grandes lignes
4.2	La Loi sur l'obligation scolaire dans ses grandes lignes
4.3	Le décret Missions et le Code de l'Enseignement fondamental et secondaire dans ses grandes lignes
4.4	La structure générale de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles
4.5	L'enseignement de qualification et ses spécificités dans les grandes lignes
4.6	L'enseignement de promotion sociale et ses spécificités dans les grandes lignes
4.7	L'enseignement spécialisé et ses spécificités dans les grandes lignes
4.8	L'enseignement de transition et ses spécificités dans les grandes lignes
4.9	L'enseignement selon le continuum pédagogique et ses spécificités dans les grandes lignes
4.10	Les documents de référence : les référentiels, les programmes d'études, les dossiers pédagogiques en promotion sociale, les profils de certification et les profils de formation
4.11	Les réseaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles
4.12	Les partenaires de l'école, les relations et les interventions
4.13	Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)
4.14	Les projets éducatifs et les projets pédagogiques
4.15	Le projet d'établissement, le plan de pilotage/le contrat d'objectifs
4.16	La gratuité
4.17	La neutralité
4.18	Les mesures de sécurité et d'hygiène
4.19	L'encadrement différencié
4.20	La promotion de l'école de la réussite
4.21	Le conseil de classe ou le conseil des études
4.22	Le conseil de participation
4.23	Les délégués de classe
4.24	Les tâches et missions de l'enseignant, le travail collaboratif

***N.B. Autodidactes, les candidats ne reçoivent ni support, ni bibliographie.***